

vue  
Haut. de  
Lyon  
1915

Lechat

## VANDALISME POLITIQUE

UNE PEINTURE DE « GROS » LACÉRÉE ET BRULÉE,  
AVEC PLUSIEURS AUTRES.

L'acte de vandalisme, qui fut commis à Lyon au commencement de l'année 1816, n'est pas du tout ignoré<sup>1</sup>. Mais les pièces officielles qui nous en ont conservé le témoignage n'avaient pas encore été publiées intégralement, du moins à ma connaissance. Les voici<sup>2</sup>, sans un commentaire, lequel serait superflu. Quelques notes seulement, au bas des pages, donneront les éclaircissements utiles.

H. L.

### I. LETTRE DU MAIRE DE LYON AU PRÉFET DU RHÔNE<sup>3</sup>

(2 décembre 1815).

Monsieur le Comte,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30<sup>g</sup><sup>bre</sup><sup>4</sup> me prévient qu'il est dans les intentions de S. E. le Ministre de la police de faire envoyer à la préfecture de chaque département tous les tableaux ou bustes de Bonaparte, ainsi que les divers emblèmes

<sup>1</sup> Cf., entre autres, Martin-Daussigny, *Éloge historique de Pierre Revoil* (Lyon, 1842), p. 7, note 1; *Revue du Lyonnais*, 3<sup>e</sup> série, t. III, 1867, p. 289 sqq. et p. 372 (F. Rolle); *Dessins de trente artistes lyonnais du XIX<sup>e</sup> siècle* (Lyon, 1905), p. 35 (notice sur P. Revoil, par M. Eugène Vial).

<sup>2</sup> Ces pièces sont, les unes aux Archives départementales du Rhône, série M, *Signes prohibés de l'ancien gouvernement, 1815-1816*; les autres aux Archives municipales de Lyon, série R<sup>2</sup>, *Musées, 1815 et 1816*.

<sup>3</sup> Aux Archives départementales.

<sup>4</sup> Je n'ai pas retrouvé cette lettre du 30 novembre.



de son Gouvernement usurpateur, qui se trouveraient encore dans les édifices publics.

J'avais depuis plusieurs jours fait procéder à cette recherche dans l'hôtel de ville. J'ai déjà fait détruire plusieurs objets, notamment des piques à bâton tricolore, des restes d'arc de triomphe et autres objets. Je vous envoie aujourd'hui un sac plein de cocardes tricolores, et des plaques à aigle pour sakods (*sic*).

J'ai écrit aussi à MM. Artaud, Delandine et de Jean de faire vérifier dans les édifices dont la direction leur est confiée, et de me donner avis de ce qu'ils pourraient y trouver. J'aurai soin de vous en rendre compte immédiatement. Je vous envoie aussi un procès-verbal dressé par M. le Commissaire des guerres, en présence de M. Coste, Commissaire de police, constatant la fusion de plusieurs objets militaires existants dans les magasins de S<sup>te</sup> Marie des Chaines.

Agréé, Monsieur le Comte, l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Maire de la ville de Lyon<sup>1</sup>,

Signé : Godinot, ad.

## II. LETTRE DU MÊME AU MÊME<sup>2</sup>

(6 décembre 1815).

Monsieur le Comte,

J'ai eu l'honneur, par ma lettre du 2 cour<sup>t</sup>, de vous faire part des recherches que j'avais ordonnées des bustes et tableaux représentant Buonaparte, ainsi que des emblèmes de son Gouvernement, qui auraient pu se trouver dans les édifices publics.

Je m'empresse de vous faire connaître que ceux qui existent dans les combles des bâtimens de S<sup>t</sup> Pierre<sup>3</sup>, sont :

<sup>1</sup> Le maire était alors M. de Méallet, comte de Fargues; Godinot, qui a signé cette lettre et les suivantes, était le premier adjoint.

<sup>2</sup> Aux Archives départementales.

<sup>3</sup> Où on les avait, naturellement, relégués depuis la chute de Napoléon. En effet, on constate que la *Notice des tableaux du musée de la ville de Lyon*, publiée en 1815 par F. Artaud, ne fait mention d'aucun des quatre tableaux

1° un grand tableau représentant Buonaparte relevant la ville de Lyon<sup>1</sup>.

2° Buonaparte passant sous un arc de triomphe lors de la Consulta cisalpine<sup>2</sup>.

3° portrait de Buonaparte en pied, peint par Gros<sup>3</sup>.

qui sont énumérés ici, non pas même des deux premiers, lesquels figurent dans le précédent Catalogue, celui de 1808.

<sup>1</sup> Œuvre du peintre lyonnais Pierre Revoil, élève de David. — Bonaparte, revenant d'Italie après Marengo, s'était arrêté à Lyon et y avait posé (29 juin 1800) la première pierre des « façades » monumentales de la place Bellecour (ainsi que le rappelle encore aujourd'hui une inscription placée sur la maison n° 1 de la rue du Plat, à l'angle de la rue Bellecour). Cet événement inspira à Revoil un dessin allégorique, (conservé au musée de Lyon : n° 142 du *Catalogue actuel*; cf. *Dessins de trente artistes lyonnais du XIX<sup>e</sup> siècle*, pl. XLV), qu'il présenta à l'Athénée de Lyon, dans la séance du 24 janvier 1802, à laquelle assistait le Ministre de l'Intérieur (voir la note suivante); et celui-ci commanda à l'artiste un tableau d'après ce dessin. Le tableau de Revoil fut exposé au Salon de Paris de 1804, sous le titre de « Passage de l'Empereur Napoléon à Lyon »; et il arriva à Lyon en 1805, avec treize autres peintures, don du gouvernement au musée de Lyon (cf. *Bulletin de Lyon*, n° 122, 29 brumaire an 14 = 20 novembre 1805, p. 490 sqq.; Artaud, *Notice des antiquités et tableaux du musée de Lyon*, 1808, p. 37-38; Clément de Ris, *Les musées de province*, II, p. 375).

<sup>2</sup> Œuvre du peintre parisien Antoine-François Callet, qui avait fait jadis un portrait de Louis XVI, et qui est l'auteur d'une des peintures du plafond de la Galerie d'Apollon, au Louvre. — Callet exposa au Salon de Paris de 1804 un tableau intitulé : « Entrée du Premier Consul à Lyon »; le même certainement que ce tableau allégorique, « de proportions très grandes », envoyé à Lyon en 1805 avec la peinture de Revoil, et duquel Artaud dit, à la fin de sa description, qu'il « a été donné par le gouvernement pour consacrer l'arrivée de l'Empereur dans la ville de Lyon, à l'époque de la Consulta cisalpine » (cf. *Bulletin de Lyon*, n° 122, p. 492; Artaud, *Notice des antiq. et tableaux*, 1808, p. 39; Clément de Ris, *ouvr. cité*, p. 375). — L'entrée solennelle du Premier Consul à Lyon, où était réunie la *Consulta*, eut lieu le 11 janvier 1802; et son séjour dura jusqu'au 27. Parmi les personnalités qui l'accompagnaient, il y avait le Ministre de l'Intérieur, Chaptal, lequel assistait, le 24 janvier, à la séance de l'Athénée et y commandait à Revoil le tableau commémoratif du passage de Bonaparte à Lyon en 1800 (voir la note précédente).

<sup>3</sup> Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur ce portrait. On doit seulement tenir pour certain qu'il n'était pas encore au musée en 1808, puisqu'il ne figure pas, avec les toiles de Revoil et de Callet, dans le Catalogue publié par Artaud à cette date. M. Henry Lemonnier, auteur de la plus récente étude publiée sur Gros, a bien voulu, averti par moi, faire des recherches à ce sujet; elles n'ont pas abouti plus que les miennes. Mais assurément, il n'y a rien qui puisse surprendre dans la présence à Lyon, sous le premier Empire, d'un portrait de Napoléon par Gros : que le portrait ait été envoyé sur l'ordre de l'empereur à une ville qui lui avait fait à plusieurs reprises (en 1799, 1800, 1802 et 1804)

4<sup>e</sup> autre du même par Le Fèvre<sup>1</sup>.

Je vous prie de vouloir bien me faire savoir si je dois faire transporter ces tableaux à la Préfecture, ou s'il ne conviendrait pas mieux de les faire détruire en ma présence.

Je dois vous prévenir qu'ils sont très volumineux<sup>2</sup> et fixés sur des rouleaux.

Agrérez, etc.

Le Maire de la ville de Lyon,

Signé : Godinot, ad.

le plus chaud accueil et où il projeta longtemps d'avoir un palais, ou bien que ce portrait ait été commandé par une municipalité désireuse de faire sa cour au maître, dans l'une et l'autre hypothèse rien n'est moins étonnant que le choix de Gros, peintre préféré de la famille et de la société impériales et le plus achalandé d'alors comme portraitiste (cf. Lemonnier, *Gros*, p. 40 et p. 43, note 1). — S'agit-il d'une peinture originale de Gros? Il n'y aurait nul motif de poser cette question, si en 1847 Monfalcon (*Hist. de la ville de Lyon*, II, p. 1097) n'avait écrit ces mots : «... une bonne copie du portrait de Napoléon par Gros... » Mais on doit observer que Monfalcon, dans son très bref récit de l'acte de vandalisme dont nous donnons ici les témoignages officiels, a accumulé les erreurs et fourni lui-même la preuve qu'il connaissait mal les détails de l'affaire. On doit remarquer, d'autre part, que le Maire qui conseilla et le Préfet qui ordonna cet acte de vandalisme ont visiblement cherché des prétextes pour en atténuer la gravité à leurs propres yeux; et c'eût été un bon prétexte, que de pouvoir alléguer d'un des tableaux condamnés, qu'il n'était qu'une copie; mais, au contraire, il est dit expressément : « peint par Gros ». Comment opposer à ces trois mots-là ceux qui se rencontrent, trente-deux ans plus tard, sous une plume à qui l'erreur était coutumière? Autant il serait incompréhensible que, au moment de brûler cette prétendue copie, on l'eût élevée faussement à la dignité d'un original, autant on comprend bien qu'ensuite, surtout passé 1830, la honte et le regret étant venus de l'acte accompli, certains aient eu intérêt à pallier la chose, en insinuant qu'il ne s'agissait après tout que d'une copie, « bonne copie », mais copie simplement.

<sup>1</sup> Robert Lefèvre (ou Le Fèvre), élève de Regnault, exposa au Salon de Paris en 1808 un « Portrait en buste de l'Empereur »; le même certainement que ce tableau de Lyon, que l'on verra plus loin (pièce n° V) qualifié de « portrait à moitié corps ».

<sup>2</sup> Le mot était exact pour le tableau de Callet, il pouvait l'être aussi pour celui de Revoil; il ne l'était certainement pas pour la peinture de Gros, et encore moins l'était-il pour celle de Lefèvre.

III. LETTRE DU MÊME AU MÊME<sup>1</sup>

(20 décembre 1815).

Monsieur le Comte,

Je vous ai donné avis, par la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 6 x<sup>bre</sup> présent mois, qu'il se trouvait dans les bâtiments de S<sup>t</sup> Pierre quatre tableaux ou portraits de Buonaparte. Je vous ai prié de me faire savoir si votre intention était que je les fisse transporter à la Préfecture, ou que je les fasse brûler en ma présence.

Je désire, Monsieur le Comte, connaître votre détermination pour m'y conformer.

Agrérez, etc.

Le Maire de la ville de Lyon,

Signé : Godinot, ad.

IV. LETTRE DU PRÉFET AU MAIRE<sup>2</sup>

(27 décembre 1815).

Monsieur le Maire,

J'ai sous les yeux les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 2 et 6 de ce mois, et j'ai reçu les objets dont la première m'annonçait l'envoi.

Je vous remercie de la célérité que vous avez mise à donner exécution aux mesures qu'indiquait ma lettre du 30 novembre.

D'après ce que vous me mandez sur les quatre tableaux ou portraits qui existent dans les combles du bâtiment de S<sup>t</sup> Pierre, il paraît que non seulement ils ne méritent pas d'être conservés sous le rapport de l'art, mais qu'ils sont si volumineux que leur transport

<sup>1</sup> Aux Archives départementales. — Deux annotations ont été faites sur cette lettre, à la Préfecture :

<sup>1</sup> « 27 décembre. Répondu au Maire. » — Voir la pièce suivante, n<sup>o</sup> IV.

<sup>2</sup> « 26 janvier. On le prie de faire connaître le résultat des recherches qu'il a dû faire faire dans les autres bâtiments publics. » — On trouvera plus loin (pièce n<sup>o</sup> VI) cette lettre préfectorale du 26 janvier 1816.

<sup>2</sup> Aux Archives municipales. La minute est aux Archives départementales.

présenterait quelques difficultés. J'ai en conséquence décidé qu'ils seraient détruits totalement, et que cette opération aurait lieu en présence de MM. Nolhac et Delacroix-Delaval, adjoints, et qu'il en serait dressé procès-verbal.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de vouloir bien faire à cet égard les dispositions nécessaires, et me transmettre copie du procès-verbal qui sera rédigé en cette occasion.

Je vous serai également obligé de m'informer du résultat des recherches que vous avez ordonnées dans les autres établissements publics.

Recevez, etc.

Le Conseiller d'État, Préfet,

Signé : le C<sup>te</sup> Chabrol.

#### V. PROCÈS-VERBAL<sup>1</sup>

(9 janvier 1816).

Aujourd'hui mardi, neuf janvier mil huit cent seize,

Nous Marc Antoine Nolhac et

De Lacroix de Laval, adjoints au Maire de la ville de Lyon,

Ensuite de l'ordre donné par M. le comte de Chabrol, Conseiller d'État, Préfet du département du Rhône, et contenu dans sa lettre à M. le Maire, du 27 décembre dernier, portant : « J'ai décidé que « les quatre tableaux existant dans les combles du bâtiment de « S<sup>t</sup> Pierre, qui ne méritent pas d'être conservés, sous le rapport « de l'art, et sont trop volumineux pour être transportés, seraient « détruits totalement; que cette opération aurait lieu en présence « de MM. Nolhac et de Laval, adjoints, et qu'il en serait dressé « procès-verbal; »

Nous sommes, en conséquence, rendus au bâtiment de S<sup>t</sup> Pierre, à l'heure de midi, où étant arrivés, nous avons trouvé M. Arthaud, Directeur du musée et du Conservatoire des arts, que nous avons invité à faire apporter devant nous :

<sup>1</sup> Sur grand papier, à en-tête de la Mairie. — L'original est aux Archives municipales; une copie (celle qu'annonce la lettre du 29 janvier : voir plus loin la pièce n<sup>o</sup> VII) en existe aux Archives départementales.

1° un grand tableau représentant Buonaparte relevant la ville de Lyon;

2° un second tableau représentant Buonaparte passant sous un arc de triomphe, lors de la Consulta-cisalpine;

3° un portrait en pied de Buonaparte, par Gros;

4° un portrait du même, à moitié corps, par Lefebvre;  
qui sont les quatre tableaux que M. Arthaud a annoncé se trouver déposés dans les bâtiments de S<sup>t</sup> Pierre.

Nous avons ensuite fait mettre en morceaux, par le sieur Berger, concierge du susdit bâtiment, les quatre tableaux ci-dessus énumérés, les avons fait jeter au feu, et nous nous sommes retirés, après que toutes les pièces ont été entièrement consumées par le feu.

Dont et du tout nous avons dressé le présent procès-verbal, que nous avons signé avec M. Arthaud et le sieur Berger, les jour et an que dessus.

*Signé* : Marc-Ant. Nolhac, ad.

J. de Lacroix-Laval, ad.

Artaud, Direct. du Conservat.

Berger, concierge.

## VI. LETTRE DU PRÉFET AU MAIRE<sup>1</sup>

(26 janvier 1816).

Monsieur le Maire, par les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 6 et 20 x<sup>bre</sup> derniers, vous m'avez fait connaître que vous avez trouvé dans les bâtiments de S<sup>t</sup> Pierre quatre tableaux ou portraits de Buonaparte. Je ne doute pas que vous n'avez fait faire des recherches dans les autres bâtiments publics de la ville pour y découvrir les objets relatifs à l'ancien gouvernement qui pourraient s'y trouver. Je vous prie de vouloir bien me faire connaître le résultat de vos soins à cet égard.

Recevez, etc.

Le Conseiller d'État, Préfet du Rhône,

*Signé* : le C<sup>te</sup> Chabrol.

<sup>1</sup> Aux Archives municipales. — Une annotation a été faite sur cette lettre, à la Mairie : « à envoyer le procès-verbal ». — Voir la pièce suivante, n<sup>o</sup> VII.

VII. LETTRE DU MAIRE AU PRÉFET<sup>1</sup>

(29 janvier 1816).

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur de vous transmettre, d'après la demande que vous m'en avez faite par votre lettre du 26 du courant, une copie du procès-verbal qu'ont dressé MM. Nolhac et De la Croix, en date du 8 du courant<sup>2</sup>, constatant qu'ils ont fait mettre en pièces, et brûler, en leur présence, quatre tableaux ou portraits de Buonaparte, qui se trouvaient déposés dans les combles du bâtiment de S<sup>t</sup> Pierre.

Agrérez, etc.

Le Maire de la ville de Lyon,

Signé : Godinot, ad.

<sup>1</sup> Aux Archives départementales.

<sup>2</sup> Le procès-verbal est, en réalité, du 9 janvier.